

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 25 septembre 2026

DÉLIBÉRATION – CA-2026-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-34

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 05 OCT. 2026

Date de transmission : 05 OCT. 2026

Date de réception rectorat : 05 OCT. 2026

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

PORTANT ÉLECTIONS AUX VICE-PRÉSIDENCES EN CHARGE DE DOMAINES PARTICULIERS

- VU** le Code de l'éducation, notamment son article L.712-2 ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023, et notamment son article 17 ;
- VU** le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) du 27 janvier 2023 ;
- VU** la délibération CA-2026-ÉLECTION-UPEC-32 en date du 7 septembre 2026 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Pierre Wolkenstein à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** les lettres de mission des vice-présidences en charge de domaines particuliers annexées à la présente délibération ;

Considérant qu'aux termes de l'article 17 des statuts visés, le Président de l'Université peut proposer au conseil d'administration l'élection de vice-présidents chargés de domaines particuliers.

1. VICE-PRÉSIDENTE VIE ÉTUDIANTE ET ENGAGEMENT

Considérant que les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 25 septembre 2026 à élire sur proposition de Monsieur Pierre WOLKENSTEIN, Président de l'Université, Madame Claire EDEY-GAMASSOU aux fonctions de Vice-Présidente vie étudiante et engagement :

Considérant, au premier tour du scrutin, le

Nombre d'électeurs	33
Nombre de votants	33
Nombre de vote pour	32
Nombre de vote contre	0
Nombre de vote blanc	1

La candidate a reçu :

Madame Claire EDEY-GAMASSOU

32 pour, 0 contre, 1 vote blanc

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 25 septembre 2026

2. VICE-PRÉSIDENTE POLITIQUE ET AFFAIRES DOCTORALES

Considérant que les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 25 septembre 2026 à élire sur proposition de Monsieur Pierre WOLKENSTEIN, Président de l'Université, **Madame Valérie LANGLOIS** aux fonctions de Vice-Présidente politique et affaires doctorales :

Considérant, au premier tour du scrutin, le

Nombre d'électeurs	33
Nombre de votants	33
Nombre de vote pour	31
Nombre de vote contre	0
Nombre de votes blancs	2

La candidate a reçu :

Madame Valérie LANGLOIS 31 pour, 0 contre, 2 votes blancs

3. VICE-PRÉSIDENTE PATRIMOINE ET CAMPUS

Considérant que les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 25 septembre 2026 à élire sur proposition de Monsieur Pierre WOLKENSTEIN, Président de l'Université, **Monsieur Julien ALDHUY** aux fonctions de Vice-Président patrimoine et campus :

Considérant, au premier tour du scrutin, le

Nombre d'électeurs	33
Nombre de votants	32
Nombre de vote pour	30
Nombre de vote contre	0
Nombre de votes blancs	2

La candidate a reçu :

Monsieur Julien ALDHUY 30 pour, 0 contre, 2 votes blancs

4. VICE-PRÉSIDENTE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Considérant que les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 25 septembre 2026 à élire sur proposition de Monsieur Pierre WOLKENSTEIN, Président de l'Université, **Madame Lolita RUBENS** aux fonctions de Vice-Présidente Développement Durable et Responsabilité Sociale :

Considérant, au premier tour du scrutin, le

Nombre d'électeurs	33
Nombre de votants	33
Nombre de vote pour	30
Nombre de vote contre	1
Nombre de votes blancs	2

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 25 septembre 2026

La candidate a reçu :

Madame Lolita RUBENS

30 pour, 1 contre, 2 votes blancs

5. VICE-PRÉSIDENTE ÉGALITÉ, DIVERSITÉ, INCLUSION

Considérant que les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 25 septembre 2026 à élire sur proposition de Monsieur Pierre WOLKENSTEIN, Président de l'Université, **Madame Maira MAMEDE** aux fonctions de Vice-Présidente égalité, diversité, inclusion :

Considérant, au premier tour du scrutin, le

Nombre d'électeurs	33
Nombre de votants	33
Nombre de vote pour	28
Nombre de vote contre	0
Nombre de vote blanc	5

La candidate a reçu :

Madame Maira MAMEDE

28 pour, 0 contre, 5 votes blancs

6. VICE-PRÉSIDENTE POLITIQUE HANDICAP

Considérant que les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 25 septembre 2026 à élire sur proposition de Monsieur Pierre WOLKENSTEIN, Président de l'Université, **Madame Karine GROS** aux fonctions de Vice-Présidente politique handicap :

Considérant, au premier tour du scrutin, le

Nombre d'électeurs	33
Nombre de votants	33
Nombre de vote pour	23
Nombre de vote contres	8
Nombre de votes blancs	2

La candidate a reçu :

Madame Karine GROS

23 pour, 8 contres, 2 votes blancs

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 25 septembre 2026

7. VICE-PRÉSIDENT STRATÉGIE TERRITORIALE ET PARTENARIATS

Considérant que les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 25 septembre 2026 à élire sur proposition de Monsieur Pierre WOLKENSTEIN, Président de l'Université, **Monsieur Amilcar BERNARDINO** aux fonctions de Vice-Président stratégie territoriale et partenariats :

Considérant, au premier tour du scrutin, le

Nombre d'électeurs	33
Nombre de votants	32
Nombre de vote pour	26
Nombre de vote contres	5
Nombre de vote blanc	1

Le candidat a reçu :

Monsieur Amilcar BERNARDINO 26 pour, 5 contres, 1 vote blanc

8. VICE-PRÉSIDENT RELATIONS ET STRATÉGIES INTERNATIONALES

Considérant que les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 25 septembre 2026 à élire sur proposition de Monsieur Pierre WOLKENSTEIN, Président de l'Université, **Monsieur Felipe KOCH** aux fonctions de Vice-Président relations et stratégies internationales :

Considérant, au premier tour du scrutin, le

Nombre d'électeurs	33
Nombre de votants	32
Nombre de vote pour	29
Nombre de vote contre	1
Nombre de votes blancs	2

Le candidat a reçu :

Monsieur Felipe KOCH 29 pour, 1 contre, 2 vote blancs

9. VICE-PRÉSIDENT EUROPE

Considérant que les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 25 septembre 2026 à élire sur proposition de Monsieur Pierre WOLKENSTEIN, Président de l'Université, **Monsieur Martin SCHWELL** aux fonctions de Vice-Président Europe :

Considérant, au premier tour du scrutin, le

Nombre d'électeurs	33
Nombre de votants	33
Nombre de vote pour	31
Nombre de vote contre	0
Nombre de votes blancs	2

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 25 septembre 2026

Le candidat a reçu :

Monsieur Martin SCHWELL

30 pour, 0 contre, 2 votes blancs

10. VICE-PRÉSIDENTENCE NUMÉRIQUE

Considérant que les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 25 septembre 2026 à élire sur proposition de Monsieur Pierre WOLKENSTEIN, Président de l'Université, Monsieur Luidnel MAIGNAN aux fonctions de Vice-Président en charge du numérique :

Considérant, au premier tour du scrutin, le

Nombre d'électeurs	33
Nombre de votants	33
Nombre de vote pour	33
Nombre de vote contre	0
Nombre de vote blanc	0

Le candidat a reçu :

Monsieur Luidnel MAIGNAN

33 pour, 0 contre, 0 vote blanc

11. VICE-PRÉSIDENTENCE ENTREPRENEURIAT

Considérant que les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 25 septembre 2026 à élire sur proposition de Monsieur Pierre WOLKENSTEIN, Président de l'Université, Madame Delphine ADAM aux fonctions de Vice-Présidente entrepreneuriat :

Considérant, au premier tour du scrutin, le

Nombre d'électeurs	33
Nombre de votants	33
Nombre de vote pour	30
Nombre de vote contre	1
Nombre de votes blancs	2

La candidate a reçu :

Madame Delphine ADAM

31 pour, 1 contre, 2 votes blancs

12. VICE-PRÉSIDENTENCE AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET COMMUNICATION

Considérant que les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 25 septembre 2026 à élire sur proposition de Monsieur Pierre WOLKENSTEIN, Président de l'Université, Monsieur Laurent GAMET aux fonctions de Vice-Président en charge des affaires institutionnelles et de la communication :

Considérant, au premier tour du scrutin, le

Nombre d'électeurs	33
Nombre de votants	33
Nombre de vote pour	24
Nombre de vote contre	5
Nombre de votes blancs	4

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 25 septembre 2026

Le candidat a reçu :

Monsieur Laurent GAMET

24 pour, 5 contre, 4 votes blancs

ARTICLE 1 :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) réuni en formation plénière le 25 septembre 2026 a, à la majorité absolue de ses membres en exercice, élu à compter du 25 septembre 2026 :

Madame Claire EDEY-GAMASSOU	à la Vice-Présidence en charge	de la vie étudiante et de l'engagement
Madame Valérie LANGLOIS	à la Vice-Présidence en charge	de la politique et des affaires doctorales
Monsieur Julien ALDHUY	à la Vice-Présidence en charge	du patrimoine et du campus
Madame Lolita RUBENS	à la Vice-Présidence en charge	du développement durable et de la responsabilité sociétale
Madame Maira MAMEDE	à la Vice-Présidence en charge	de l'égalité, la diversité, l'inclusion
Madame Karine GROS	à la Vice-Présidence en charge	de la politique handicap
Monsieur Amilcar BERNARDINO	à la Vice-Présidence	stratégie territoriale et partenariats
Monsieur Felipe KOCH	à la Vice-Présidence	des relations et des stratégies internationales
Monsieur Martin SCHWELL	à la Vice-Présidence	Europe
Monsieur Luidnel MAIGNAN	à la Vice-Présidence en charge	du numérique
Madame Delphine ADAM	à la Vice-Présidence en charge	de l'entrepreneuriat
Monsieur Laurent GAMET	à la Vice-Présidence en charge	des affaires institutionnelles et de la communication

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 25 septembre 2026

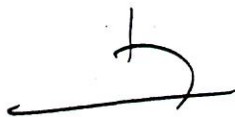
ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 25 septembre 2026

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Arnaud THAUVRON

Le Président de l'Université



Pierre WOLKENSTEIN

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

LETTRE DE MISSION

VICE-PRÉSIDENTE VIE ÉTUDIANTE ET ENGAGEMENT

■ DOMAINE : FORMATION

■ DOMAINE D'ACTION :

La vice-présidence Vie étudiante et engagement est chargée de la définition, de la coordination et de la promotion de la politique de l'université en matière de vie étudiante, d'accompagnement des étudiantes et des étudiants de l'université et de la vie de campus, en dehors du volet pédagogique. En lien avec l'ensemble de l'équipe politique, elle porte une attention particulière à l'engagement étudiant dans les enjeux sociétaux et environnementaux, et aux conditions favorisant le bien-être et l'inclusion de toutes et tous. Pour mettre en œuvre ces missions, elle s'appuie sur la Direction des études et de la vie étudiante et travaille en lien étroit avec les vice-présidences du domaine formation ainsi qu'avec la vice-présidence étudiante.

La vice-présidence, dans le cadre de ses missions, travaille également en lien étroit avec les vice-présidences concernées ainsi que les chargés de mission et assesseurs du domaine formation.

■ MISSIONS RÉCURRENTES :

La vice-présidence préside la commission FSDIE et veille à la préparation et à l'instruction de ses dossiers.

La vice-présidence est chargée des relations avec les partenaires académiques de l'université sur les questions de vie étudiante en lien avec les vice-présidences concernées.

La vice-présidence assure un dialogue régulier avec les services et acteurs concourant à la qualité de vie étudiante notamment dans les domaines de la santé, du sport, de la culture, de la vie associative et de l'accompagnement social.

En lien avec le cabinet de la Présidence, la vice-présidence est chargée des relations avec les organisations étudiantes.

Enfin, en lien avec les organisations étudiantes et les équipes projets ERASME et AURORA, la vice-présidence veille à promouvoir l'engagement étudiant, les actions à impact sociétal et environnemental et les mobilités internationales.

■ ACTIONS PRIORITAIRES :

En lien avec la Présidence, l'équipe politique et les services concernés, la vice-présidence accompagne la mise en œuvre des actions inscrites dans le Schéma Directeur de la Vie étudiante de l'UPEC.

En lien avec les vice-présidences concernées, la vice-présidence valorise la vie de campus et la dynamique de la vie étudiante et contribue à faire de l'université un lieu de vie inclusif.

Conformément aux orientations du projet Erasme, elle renforce la valorisation de tous les engagements. En s'appuyant sur l'Observatoire des Réussites Étudiantes, elle favorise la mise en place, le renforcement et la facilitation de l'accessibilité des dispositifs d'accompagnement des étudiantes et étudiants dans leur diversité en veillant à l'égalité sociale, à la satisfaction des besoins fondamentaux

(santé, logement, alimentation mais aussi sport et culture) afin de permettre à chacun et chacune de trouver sa voie, de devenir acteur et actrice de sa formation et de bénéficier d'une qualité de vie et de ses conditions d'études.

En coordination avec la vice-présidence Europe, elle assure le lien avec l'alliance universitaire européenne Aurora pour le volet vie étudiante et engagement. Elle oriente son action vers l'internationalisation croissante de l'intégration citoyenne et professionnelle des étudiantes et étudiants de l'université.

Pour mettre en œuvre ces missions, la vice-présidence s'appuie sur des assesseurs, des chargés de mission et la Direction des études et de la vie étudiante.

Enfin, la vice-présidence contribue à diversifier les ressources de l'université en organisant, quand les opportunités sont détectées, l'implication de l'université dans les réponses aux appels à projets et ce, en cohérence avec la stratégie de l'établissement.

■ **CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE :**

La Vice-Présidence s'engage à exercer ses fonctions dans le respect des principes de déontologie et d'intégrité scientifique de l'université, ainsi que des règles de confidentialité applicables aux informations dont elle aura connaissance dans le cadre de son mandat.

LETTRE DE MISSION VICE-PRÉSIDENTE POLITIQUE ET AFFAIRES DOCTORALES

■ DOMAINE : RECHERCHE, INNOVATION et SOCIÉTÉ

Compte tenu de la mise en place du collège doctoral Paris-Est Partenaires, il est essentiel pour l'UPEC de se doter de l'ensemble des procédures et circuits de décision lui permettant de conduire une politique doctorale ambitieuse, conforme aux standards internationaux et concertée avec l'ensemble des partenaires concernés. À ces fins, la vice-présidente politique et affaires doctorales s'en voit confier les missions de coordination, en lien avec l'équipe présidentielle et tout particulièrement la vice-présidente Recherche, Innovation et Société.

■ MISSIONS RÉCURRENTES :

La vice-présidente politique et affaires doctorales est chargée de développer avec l'équipe présidentielle et les instances concernées une politique doctorale en cohérence avec la stratégie de recherche et de formation de l'UPEC dont les missions principales sont les suivantes :

- Structurer et coordonner le collège doctoral de site et représenter l'UPEC au sein du conseil du collège ;
- Assurer le suivi des relations de co-accréditation des écoles doctorales, des règles d'inscription et d'encadrement, de parcours de formation des doctorants, des soutenances de thèse et des règles de délivrance du doctorat ;
- Veiller aux respects des règles définies par les arrêtés et décrets sur la formation doctorale ;
- Assurer la transparence et l'équité en termes de contrats doctoraux, demi-allocations doctorales et mission d'enseignements pour les doctorants ;
- Garantir des cotutelles et des mobilités internationales avec une approche qualitative ;
- Veiller aux bonnes conditions de travail et sociales pour une production scientifique de qualité de nos doctorants ;
- Assurer la bonne communication avec les écoles doctorales, les laboratoires et les composantes sur le sujet du doctorat, notamment en produisant la documentation nécessaire et en assurant la transmission des informations ;
- Assurer le développement des programmes Master-Doctorat ;
- Piloter la politique d'établissement en matière d'habilitation à diriger des recherches (HDR), en veillant à l'adéquation entre le potentiel d'encadrement doctoral et les besoins des ED.

■ ACTIONS PRIORITAIRES :

La vice-présidente politique et affaires doctorales doit mener des actions tout au long de son mandat afin de :

- Promouvoir le doctorat à l'UPEC et participer à sa renommée nationale et internationale ;

- Promouvoir la diversification et l'augmentation des ressources de l'université pour ses formations doctorales ;
- Promouvoir des cotutelles et des mobilités internationales dans de bonnes conditions pour des coopérations scientifiques de qualité entre l'UPEC et les universités étrangères ;
- Promouvoir la formation doctorale pour inciter nos étudiants à partir de la licence au doctorat ;
- Promouvoir l'accès à l'HDR pour les enseignants-chercheurs et chercheurs qualifiés.

Pour toutes ces actions, la vice-présidence politique doctorale s'appuie notamment sur la Direction de la recherche et de la valorisation.

■ **CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE :**

La Vice-Présidence s'engage à exercer ses fonctions dans le respect des principes de déontologie et d'intégrité scientifique de l'université, ainsi que des règles de confidentialité applicables aux informations dont elle aura connaissance dans le cadre de son mandat.

LETTRE DE MISSION VICE-PRÉSIDENTE PATRIMOINE ET CAMPUS

■ DOMAINE : Responsabilité Sociale de l'Université

■ DOMAINE D'ACTION :

La vice-présidence Patrimoine, Campus et Développement Durable est chargée du déploiement de la nouvelle géographie de l'UPEC dans l'Est francilien en conformité avec la politique d'établissement et la stratégie immobilière pluriannuelle. Il accompagnera l'amélioration qualitative des lieux d'enseignement, de recherche, de travail et de vie, dans l'intérêt des missions de service public de l'université ; au service de l'ensemble de la communauté universitaire, dans ses différentes dimensions ; dans une prise en compte volontariste des enjeux sociétaux et de transition écologique ; et dans le respect des grands équilibres financiers de l'université.

■ MISSIONS RÉCURRENTES :

La vice-présidence Patrimoine et Campus :

- est chargée de la définition, de la promotion et de l'accompagnement de la stratégie patrimoniale, immobilière et en matière d'aménagement de l'établissement, en lien avec l'équipe de direction. Elle assure la cohérence de la politique patrimoniale, immobilière et en matière d'aménagement de l'Université en accord avec la politique de site de l'Établissement, y compris le projet ERASME, et en liaison avec les stratégies territoriales des partenaires et des tutelles ;
- contribue à l'élaboration, à l'instruction et au suivi des projets et des travaux, en cours ou à venir, en lien avec l'équipe politique et s'assure de leur finalisation. La Vice-présidence Patrimoine, Campus et Développement Durable s'appuie pour cela sur la Direction du Patrimoine et du Développement Durable. Elle assiste le Président et l'équipe de direction dans leurs arbitrages. L'ensemble de ces actions seront menées dans une prise en compte volontariste des enjeux de qualité des lieux et de transition écologique, en particulier en matière de réduction des consommations d'énergies et de matières premières ;
- est chargée pour le Président de faire le lien avec l'ensemble des directeurs de composantes, des directeurs de laboratoire et des directeurs de services centraux sur les sujets qui relèvent de ses missions, en s'assurant de la prise en compte systématique des enjeux de qualité de vie au travail ou en études pour la communauté et des enjeux de transition écologique ;
- est l'interlocuteur privilégié de l'ensemble de la communauté pour les questions patrimoniales, immobilières et d'aménagement, et concourt aux politiques de sécurisation des campus ;
- assure avec le Président les liens avec les acteurs territoriaux dans son domaine de compétence. À ce titre, elle représente le Président, à sa demande, dans toutes les instances où l'université est sollicitée sur des sujets relevant de ses missions. Elle est en charge des partenariats avec les collectivités locales et acteurs institutionnels publics dans le cadre de ses missions.

La vice-présidence anime le domaine “Responsabilité sociale de l’Université” en réunissant à intervalles réguliers les vice-présidences qui y sont rattachées. Dans le cadre du projet de Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performances (COMP), elle anime les groupes de travail qui se rattachent à son domaine. Elle participe au COMEX Erasme.

■ ACTIONS PRIORITAIRES

La vice-présidence :

- est chargée de la mise à jour du schéma pluriannuel de stratégie immobilière en lien avec Direction du Patrimoine et du Développement Durable . Il s’occupe également du suivi du volet patrimonial et immobilier du Contrat de Plan État-Région et du projet ERASME ;
- contribue à l’élaboration ou à la révision de schémas directeurs de campus et d’un schéma directeur global de l’Université. Il doit préciser comment l’UPEC peut accélérer l’adaptation de ses campus ;
- contribue à l’élaboration d’une Charte campus durable ;
- contribue à une nouvelle évaluation des perspectives de dévolution du patrimoine (contexte différent, patrimoine en évolution, effet de modernisation interne et accentuation du poids politique) pour anticiper de possibles fenêtres d’opportunité du MESRI ;
- pilote, en lien avec l’équipe présidentielle, les projets immobiliers et d’aménagement en maîtrise d’ouvrage tant à l’étude qu’en cours de programmation. Elle suit la maîtrise d’œuvre de ces projets et les liens avec les parties prenantes ;

Pour toutes ces actions, la vice-présidence travaille en lien avec les vice-présidences concernées et s’appuie notamment sur la Direction du Patrimoine et du Développement Durable.

Enfin, la vice-présidence contribue à diversifier les ressources de l’université en organisant, quand les opportunités sont détectées, l’implication de l’université dans les réponses aux appels à projets et ce, en cohérence avec la stratégie numérique de l’établissement.

■ CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE :

La Vice-Présidence s’engage à exercer ses fonctions dans le respect des principes de déontologie et d'intégrité scientifique de l'université, ainsi que des règles de confidentialité applicables aux informations dont elle aura connaissance dans le cadre de son mandat.

LETTRE DE MISSION

VICE-PRÉSIDENTE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILITÉ SOCIALE

■ DOMAINE : Responsabilité Sociale de l'Université

■ DOMAINE D'ACTION :

La responsabilité sociétale de l'université concerne différents aspects en lien avec les objectifs de développement durable. Ces éléments sont liés à la gouvernance et la stratégie, l'enseignement et la formation, la recherche et l'innovation, l'environnement et enfin la politique sociale.

■ MISSIONS RÉCURRENTES :

La vice-présidente Développement Durable et Responsabilité Sociale de l'Université est chargée, en lien avec l'équipe présidentielle et les directions concernées de :

- Définir et promouvoir la stratégie en termes de responsabilité sociétale de l'université ;
- Travailler en lien étroit avec les services de l'université pour mettre en œuvre la politique définie en termes de responsabilité sociétale de l'université ;
- Poursuivre l'amélioration continue ayant permis l'obtention du label DD&RS, en lien avec les vice-présidences concernées ainsi que la vice-présidente étudiante ;
- Structurer et mettre en visibilité les actions liées à la responsabilité sociétale de l'université ;
- Travailler en lien avec la vice-présidente Patrimoine, campus et développement durable et la vice-présidente étudiante afin de permettre un accompagnement vers les nouvelles pratiques nécessaires pour assurer au mieux la transition vers des modes de vie et de travailler plus durables. Il s'agira de pouvoir accompagner l'adaptation au bâti mais également de pouvoir comprendre les nouveaux besoins afin d'adapter le bâti à ces besoins ;
- Faire le lien avec les directions de composantes sur ces missions.

■ ACTIONS PRIORITAIRES :

Les actions prioritaires seront définies en fonction des différents axes du label DD&RS et viseront l'accompagnement du changement de pratiques permettant d'amener l'UPEC vers des modes de vie et de travail plus durables.

À ce titre, il appartiendra à la vice-présidente Développement Durable et Responsabilité Sociale de :

- Renforcer la mise en place de politiques responsables limitant l'impact négatif de nos usages sur l'environnement (en termes d'achats, de consommation d'énergie, de gestion des déchets) ;
- Renforcer le lien science / société, intégrer la stratégie de responsabilité sociétale dans les appels à projet de recherche mis en œuvre ;

- Accompagner les étudiants, les étudiantes et les personnels afin qu'ils puissent s'engager dans cette démarche structurante.

Pour y parvenir, la vice-présidence Développement Durable et Responsabilité Sociale s'appuie notamment sur le pôle Développement Durable et Responsabilité Sociétale de la Direction de la Transformation, la Direction des études et de la vie étudiante, la Direction du patrimoine et du développement durable et le service vie des personnels rattaché à la Direction générale des services.

Enfin, la vice-présidence contribue à diversifier les ressources de l'université en organisant, quand les opportunités sont détectées, l'implication de l'université dans les réponses aux appels à projets et ce, en cohérence avec la stratégie de l'établissement.

■ **CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE :**

La Vice-Présidence s'engage à exercer ses fonctions dans le respect des principes de déontologie et d'intégrité scientifique de l'université, ainsi que des règles de confidentialité applicables aux informations dont elle aura connaissance dans le cadre de son mandat.

LETTRE DE MISSION VICE-PRÉSIDENTE ÉGALITÉ, INCLUSION

■ DOMAINE : Responsabilité Sociale de l'Université

La vice-présidence égalité, diversité et inclusion s'inscrit au cœur de la stratégie de responsabilité sociale de l'Université Paris-Est Créteil.

Elle vise à promouvoir une université égalitaire, inclusive et respectueuse de la diversité, en renforçant la prévention et la lutte contre toutes les formes de discriminations, de violences, de harcèlements, de racismes, d'antisémitisme, de sexisme, de LGBTphobies et de handicapophobies.

Elle contribue, à donner pleine place aux valeurs d'égalité, d'inclusion et de justice sociale dans la gouvernance, les formations, la recherche, la vie universitaire et les politiques de ressources humaines.

Pour mener à bien ces orientations, la vice-présidence bénéficie de l'appui des services compétents.

■ MISSIONS RÉCURRENTES :

La Vice-présidence est chargée, en lien avec l'équipe présidentielle et les directions concernées, de :

- Définir et mettre en œuvre la politique de l'université en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion, dans le cadre du projet stratégique de l'établissement ;
- Contribuer, dans le cadre de la mission de service public de l'université, à la promotion de l'égalité réelle des droits, des parcours et des opportunités, pour favoriser une prise en charge globale et efficiente des situations de vulnérabilités et de marginalisation au travail et dans les études et réduire les obstacles liés aux situations de discrimination, de vulnérabilité ou d'inégalités sociales, économiques et territoriales.
- Promouvoir une démarche d'accessibilité universelle et de participation des publics concernés dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques d'égalité, de diversité, d'inclusion et de lutte contre les discriminations ;
- Coordonner les actions menées par les dispositifs thématiques (égalité femmes-hommes, handicap, racisme et antisémitisme, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, contre toutes les formes de discriminations et de harcèlements, etc.) ;
- Renforcer la prévention et la prise en charge des situations de violences, discriminations et de harcèlements, en consolidant le fonctionnement de la cellule « Stop Violences et discriminations » et en développant les formations et ressources dédiées ;
- Contribuer à la production de diagnostics réguliers (baromètres, enquêtes internes, retours de la cellule « Stop Violences et discriminations »), afin de documenter les politiques d'égalité, de diversité, d'inclusion et d'amélioration du climat institutionnel ;
- Valoriser et coordonner les initiatives scientifiques, pédagogiques et citoyennes autour des thématiques d'égalité, de diversité et d'inclusion ;
- Représenter l'université au sein des réseaux nationaux et institutionnels (réseau des référents et référentes égalité, racisme-antisémitisme de l'ESR, CPED, DILCRAH, CORA, etc.), et dans les partenariats avec les acteurs territoriaux et associatifs ;

- Assurer une communication interne et externe sur les actions menées afin de sensibiliser l'ensemble de la communauté.

■ ACTIONS PRIORITAIRES :

Dans le cadre du projet stratégique de l'UPEC, la vice-présidence poursuivra notamment les actions suivantes :

- Structurer et renforcer la politique de prévention et de traitement des situations de violences, harcèlements et de discriminations, en consolidant le dispositif « Stop Violences et discriminations » ;
- Mettre en place un cycle de sensibilisation et de formation pour les personnels, les étudiantes et les étudiants et les étudiants (VSS, racismes, antisémitisme en insistant sur leurs dimensions mémorielles) ;
- Développer des indicateurs de suivi et d'évaluation des politiques d'égalité, de diversité et d'inclusion ;
- Promouvoir l'intégration de ces enjeux dans la recherche et les formations ;
- Contribuer à une dynamique inter-composante et inter-sites en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion au sein de l'établissement ; et dans une perspective inter-universitaire et territoriale, dans le cadre des partenariats institutionnels ;
- Développer une approche intersectionnelle des inégalités et des discriminations, conformément à la Directive 2023/970 du Parlement européen et du Conseil (Article 3-2) ;
- Développer des outils et leviers pour lutter contre les stéréotypes ethnoraciaux, de genre et de sexualités, susceptibles d'introduire des biais dans les recrutements des personnels ;
- Favoriser la participation des étudiantes et des étudiants, et des personnels à la définition et à l'évaluation des politiques d'égalité, de diversité et d'inclusion afin de renforcer leur appropriation collective ; et accompagner les initiatives en faveur de l'engagement des étudiantes et des étudiants, et des personnels, pour l'égalité, la diversité et la justice sociale ;

La vice-présidence rend compte régulièrement de ses actions et propositions à la Présidente de l'UPEC.

Enfin, la vice-présidence contribue à diversifier les ressources de l'université en organisant, quand les opportunités sont détectées, l'implication de l'université dans les réponses aux appels à projets et ce, en cohérence avec la stratégie de l'établissement.

■ CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE :

La Vice-Présidence s'engage à exercer ses fonctions dans le respect des principes de déontologie et d'intégrité scientifique de l'université, ainsi que des règles de confidentialité applicables aux informations dont elle aura connaissance dans le cadre de son mandat.

LETTRE DE MISSION VICE-PRÉSIDENTE POLITIQUE HANDICAP

■ **DOMAINE : Responsabilité Sociale de l'Université**

■ **MISSIONS RÉCURRENTES :**

La vice-présidence Politique Handicap, rattachée au domaine RSU, a pour mission principale de piloter la mise en œuvre et d'assurer la cohérence des politiques de soutien, d'insertion et d'accompagnement en matière de handicap et de vulnérabilités de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC). Elle est également responsable de l'évaluation continue de ces politiques.

Dans le cadre de la Politique Handicap, la vice-présidence veille au pilotage et à l'évaluation des actions en faveur des étudiants et personnels en situation de handicap, à l'effectivité des accompagnements, contribue à la formation des référents handicap et développe des synergies entre recherche, formation et pratiques d'insertion et de maintien dans les parcours d'études ou d'emploi.

La vice-présidence relaie au sein de l'université les informations sur la politique handicap et les vulnérabilités et apporte son expertise aux acteurs internes.

La vice-présidence est également force de proposition pour des projets de partenariat et de valorisation autour du handicap et des vulnérabilités, incluant des initiatives de communication, sensibilisation, information, ainsi que des projets de recherche et de formation.

■ **ACTIONS PRIORITAIRES :**

- **Veiller au déploiement du schéma directeur du handicap** : pour une mise en œuvre efficace et cohérente incluant des plans d'action spécifiques et des objectifs mesurables.
- **Accompagner politiquement la réflexion sur les actions en matière de handicap et de vulnérabilités** : soutenir les initiatives et assurer l'alignement des projets avec les objectifs stratégiques de l'université.
- **Participer, en lien étroit avec la direction des partenariats de l'UPEC, au développement des partenariats avec des acteurs externes engagés dans le handicap et les vulnérabilités** : renforcement des partenariats avec les entreprises et organismes publics et de projets communs avec les associations et acteurs du secteur.
- Déployer des actions de sensibilisation.
- **Suivre la convention liant l'UPEC et le FIPHFP.**

En reliant Politique handicap et vulnérabilités, l'UPEC se dote d'une vision globale et cohérente et s'engage dans la reconnaissance des droits spécifiques liés au handicap et la prise en compte des situations de vulnérabilité dans toutes leurs dimensions. Cette articulation renforce la qualité de vie au travail et dans les études, favorise l'égalité des chances et positionne l'UPEC comme un établissement engagé dans l'innovation sociale et la responsabilité institutionnelle.

Pour l'ensemble de ces missions, la vice-présidence politique handicap collabore étroitement avec les autres vice-présidences concernées et s'appuie notamment sur la direction des ressources humaines, le service de santé universitaire, le service vie des personnels, la direction de la transformation et la direction des partenariats de l'UPEC.

Enfin, la vice-présidence contribue à diversifier les ressources de l'université en organisant, quand les opportunités sont détectées, l'implication de l'université dans les réponses aux appels à projets et ce, en cohérence avec la stratégie numérique de l'établissement.

■ **CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE :**

La Vice-Présidence s'engage à exercer ses fonctions dans le respect des principes de déontologie et d'intégrité scientifique de l'université, ainsi que des règles de confidentialité applicables aux informations dont elle aura connaissance dans le cadre de son mandat.

LETTRE DE MISSION

VICE-PRÉSIDENTE STRATÉGIE TERRITORIALE ET PARTENARIATS

■ DOMAINE : Territoires, partenariats, relations internationales

■ MISSIONS RÉCURRENTES :

Le développement d'une stratégie partenariale de l'université au-delà de ses relations académiques traditionnelles constitue un enjeu majeur pour l'UPEC. Les relations et le développement de projets avec les collectivités territoriales, les entreprises et, plus largement, l'ensemble des acteurs socio-économiques constituent une priorité de l'action de l'université.

Cette ambition doit conduire l'UPEC à affirmer pleinement son positionnement d'université, actrice et partenaire de l'aménagement du territoire, attentive aux besoins et aux transformations de ses territoires d'implantation, et à développer une véritable « Civic University », engagée aux côtés des acteurs publics, économiques, associatifs et citoyens dans le développement économique, social, culturel et environnemental des territoires. La vice-présidente stratégie territoriale et partenariats contribue directement à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie territoriale et partenariale de l'UPEC. Elle accompagne le Président dans sa stratégie de relations avec les acteurs des territoires et constitue, à ses côtés, un point d'appui politique pour développer et structurer ces relations.

Elle est force de proposition auprès du Président et de l'équipe politique pour identifier les enjeux émergents des territoires, les opportunités de coopération et les projets susceptibles de renforcer le rôle et le rayonnement de l'UPEC. Elle contribue ainsi à faire de l'université un partenaire stratégique des collectivités et des acteurs socio-économiques, capable de mobiliser ses compétences, sa recherche, ses formations et son expertise au service des territoires. La vice-présidente stratégie territoriale et partenariats inscrit son action dans une logique de dialogue territorial structuré et de long terme, en développant des relations privilégiées avec les communes, les communautés d'agglomération et autres intercommunalités, les Départements ainsi qu'avec les acteurs économiques, sociaux, culturels et associatifs.

Une attention particulière est portée aux territoires de Seine-et-Marne, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, afin de mieux identifier leurs besoins et de construire avec eux des réponses adaptées, notamment en matière de formation, d'orientation, d'insertion professionnelle, d'entrepreneuriat, de développement des compétences, de recherche et d'innovation. La vice-présidente contribue ainsi à faire évoluer la logique de partenariat vers une logique d'accompagnement des territoires : l'UPEC doit être en capacité de proposer aux collectivités et à leurs acteurs des ressources, des expertises et des projets permettant de répondre à leurs enjeux de transformation et de développement.

La vice-présidente stratégie territoriale et partenariats met en place, en s'appuyant principalement sur le pôle partenariat et la Direction de la Transformation, les outils permettant de structurer cette politique, de renforcer les partenariats existants et de développer de nouveaux partenariats. Elle participe à la démarche de conventionnement avec les territoires et veille à ce que les conventions constituent de véritables feuilles de route partenariales, assorties d'objectifs et de projets concrets. Elle assure, avec les directions concernées, le suivi et l'évaluation de leur contribution aux objectifs stratégiques de l'université et des territoires.

La vice-présidente est chargée de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie partenariale socio-économique et territoriale structurante, dans une quadruple perspective :

1. Développer des projets partenariaux en matière de formation, en lien avec la vice-présidence CFVU, afin de répondre aux besoins en compétences des territoires et de favoriser l'accès aux formations de l'UPEC.
2. Développer en lien avec la vice-présidence entrepreneuriat dans la construction d'une stratégie territoriale cohérente en matière d'orientation, d'insertion et d'entrepreneuriat.
3. Développer l'offre d'accompagnement de l'UPEC auprès des territoires, en mobilisant ses compétences, son expertise, ses formations et sa recherche au bénéfice des communes, intercommunalités et Départements.
4. Accompagner politiquement le pôle partenariat et les différentes vice-présidences dans le développement de projets partenariaux, en veillant à leur cohérence avec la stratégie définie par le Président.

Elle prend une part active aux initiatives permettant de développer et renforcer de nouveaux partenariats, notamment dans le cadre de la Fondation UPEC, aux travaux de laquelle elle contribue activement. Elle est membre du COMEX Erasme et contribue à valoriser les partenariats au service de l'attractivité et du rayonnement territorial de l'université.

En lien étroit avec le Président et l'équipe politique, la vice-présidence stratégie territoriale et partenariats contribue à la définition des grandes orientations de l'université en matière d'ancrage territorial et de partenariats. Elle accompagne le Président dans la construction d'une vision stratégique des relations de l'UPEC avec son environnement territorial, en identifiant les partenaires prioritaires, les alliances à construire et les projets structurants susceptibles de renforcer la position de l'université.

Elle veille à la cohérence des différentes initiatives partenariales portées par les vice-présidences et les directions et contribue à leur mise en cohérence avec le projet stratégique de l'établissement. Elle peut être amenée à représenter le Président auprès de partenaires territoriaux et socio-économiques, dans le cadre des orientations définies par la Présidence. En lien avec l'équipe politique, la vice-présidence stratégie territoriale et partenariats fixe les orientations stratégiques du pôle partenariat de la Direction de la Transformation.

■ ACTIONS PRIORITAIRES :

Pour la mise en œuvre de sa mission, la vice-présidence doit prioritairement :

- Accompagner le Président dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie territoriale et partenariale de l'UPEC ;
- Faire de l'UPEC une université de territoire, en structurant un dialogue politique régulier avec les communes, communautés d'agglomération, intercommunalités et Départements ;
- Affirmer la dimension « Civic University » de l'UPEC et renforcer son rôle d'acteur du développement économique, social, culturel, environnemental et citoyen des territoires ;
- Développer une politique d'accompagnement des territoires, en identifiant leurs besoins et en mobilisant les ressources de l'université pour construire des réponses adaptées ;
- Identifier les partenaires stratégiques et les projets structurants susceptibles de contribuer au développement et au rayonnement de l'UPEC ;
- Mettre en cohérence les initiatives partenariales portées par les différentes vice-présidences et directions avec les orientations stratégiques de l'établissement ;
- Développer les partenariats et projets en matière de formation, orientation, insertion, entrepreneuriat, recherche, innovation et développement des compétences en lien avec la vice-présidence entrepreneuriat ;

- Renforcer les démarches qualité du suivi des conventions et évaluer leur contribution aux objectifs stratégiques de l'université et des territoires ;
- Être force de proposition pour le développement de la Fondation UPEC et la mobilisation des partenaires au service des projets de l'université ;
- Développer les coopérations socio-économiques, notamment dans le cadre de l'apprentissage et des projets structurants de l'université en lien avec la vice-présidence entrepreneuriat et de la formation.

Enfin, la vice-présidence contribue à diversifier les ressources de l'université en organisant, quand les opportunités sont détectées, l'implication de l'université dans les réponses aux appels à projets et ce, en cohérence avec la stratégie de l'établissement.

■ **CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE :**

La Vice-Présidence s'engage à exercer ses fonctions dans le respect des principes de déontologie et d'intégrité scientifique de l'université, ainsi que des règles de confidentialité applicables aux informations dont elle aura connaissance dans le cadre de son mandat.

LETTRE DE MISSION

VICE-PRÉSIDENTE DES RELATIONS ET STRATÉGIES INTERNATIONALES

■ DOMAINES : Territoires, partenariats, relations internationales

■ DOMAINE D'ACTION :

La vice-présidente des Relations et Stratégies Internationales se voit confier les missions suivantes dans le domaine de l'international : partenariats internationaux, écosystèmes recherche-mobilité, internationalisation de la recherche et des formations, et développement des ressources associées. Elle travaille en lien étroit avec la vice-présidente Europe.

■ MISSIONS RÉCURRENTES :

En lien avec le Président de l'Université, la vice-présidente des Relations et Stratégies Internationales définit les orientations stratégiques de l'UPEC à l'international et assure le suivi de leur mise en œuvre.

La vice-présidente :

- concourt à la représentation de l'UPEC auprès des institutions nationales et des établissements partenaires étrangers et assure la contractualisation avec ces derniers. Elle porte une attention particulière aux consortiums internationaux dans lesquels l'UPEC est engagée - existants (Université de Galatasaray, Université de Sciences et Technologie d'Hanoï (USTH), French South African Institute of Technology (F'SATI)) et futurs ;
- est chargée de l'internationalisation de la recherche et des formations. Elle coordonne la politique de mobilité entrante et sortante des étudiants et des personnels, ainsi que l'accueil des étudiants internationaux ;
- conduit la politique de l'UPEC en matière de projets internationaux et de financements : bailleurs multilatéraux et bilatéraux (AFD, Expertise France, agences de développement et de recherche partenaires) et instruments européens destinés aux pays partenaires (mobilité internationale de crédits, renforcement de capacités), en lien avec la vice-présidente Europe. Elle développe les ressources propres associées ;
- travaille en étroite collaboration avec la vice-présidente Europe : elle anime la réunion du domaine Relations Internationales au sein de l'UPEC, co-animée avec la vice-présidente Europe. Les deux vice-présidences veillent à la cohérence de leurs périmètres, se coordonnent et relayent dans les instances et réseaux nationaux (FU, MESRE, Réseau VPRI, Campus France) et consortiums internationaux. Si besoin, elles se représentent mutuellement ;
- assure le suivi des chaires à vocation internationale à l'UPEC et représente l'Université dans les réseaux internationaux de prospective pour nourrir la réflexion stratégique à long terme de l'établissement.

■ ACTIONS PRIORITAIRES :

Les missions suivantes seront engagées dès l'automne 2026 et poursuivies tout au long du mandat.

La vice-présidente des Relations et Stratégies Internationales :

- place la recherche au cœur de la politique internationale, en adossant les partenariats aux écosystèmes de recherche-mobilité de l'établissement et en structurant l'action internationale autour d'un nombre resserré de réseaux thématiques interdisciplinaires portés par des responsables académiques et ouverts à l'ensemble des composantes. Ces réseaux ont vocation à faire de l'international à l'UPEC un espace d'innovation scientifique et pédagogique et une source de ressources nouvelles ;
- recense les initiatives internationales conduites par les enseignants, les enseignants-chercheurs et les composantes, les accompagne et les relie aux réseaux internationaux de l'UPEC, afin que des démarches aujourd'hui dispersées trouvent un cadre collectif, un appui institutionnel et des perspectives de développement. Elle s'appuie pour cela sur le réseau des Assesseeurs RI dans les composantes et laboratoires ;
- donne à ces actions la visibilité qu'elles méritent, en interne comme auprès des partenaires : valorisation et communication des coopérations, événements scientifiques de vitrine, accueil de délégations et de formations destinées aux partenaires internationaux, sous une identité commune offrant un point d'entrée unique.

Pour toutes ces actions, la vice-présidence travaille en lien étroit avec la vice-présidence Europe et les autres vice-présidences concernées (recherche, formation), et s'appuie sur les forces et les compétences de la Direction des relations internationales, de la Direction de la recherche et de la valorisation, ainsi que de la DEVE et de la DiFPro pour les offres de formation internationales.

Enfin, la vice-présidence contribue à diversifier les ressources de l'université en organisant, quand les opportunités sont détectées, l'implication de l'université dans les réponses aux appels à projets et ce, en cohérence avec la stratégie internationale de l'établissement.

■ **CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE :**

La Vice-Présidence s'engage à exercer ses fonctions dans le respect des principes de déontologie et d'intégrité scientifique de l'université, ainsi que des règles de confidentialité applicables aux informations dont elle aura connaissance dans le cadre de son mandat.

LETTRE DE MISSION VICE-PRÉSIDENTE EUROPE

■ DOMAINES : Territoires, partenariats, relations internationales

■ DOMAINE D'ACTION :

- Développement des écosystèmes recherche-mobilité avec les établissements membres et associés à l'Université Européenne AURORA et au-delà en Europe. Développement des relations avec les partenaires globaux d'AURORA. Travail en lien étroit avec la vice-présidence relations & stratégies internationales.
- Animation des communautés UPEC en lien avec les projets d'AURORA et européens, recherche et formation.
- Appui aux projets UPEC ayant vocation à être soutenus par des programmes européens (Erasmus+, Horizon).
- Relations avec les instances nationales et internationales en charge de la politique ESR européenne (FU Bruxelles, DAEI MESR, réseau national VP RI & Europe, European University Association).

■ MISSIONS RÉCURRENTES :

- La vice-présidence Europe est le coordinateur institutionnel (IC) de l'UPEC au sein du network AURORA. Elle participe, à ce titre, aux réunions du comité exécutif. Elle prépare et accompagne le président de l'UPEC au board et au conseil général d'AURORA. Elle peut être amenée à remplacer le président en cas d'indisponibilité de celui-ci.
- La vice-présidence est en charge de l'animation des communautés UPEC (enseignants-chercheurs, personnels BIATSS, étudiants) en lien avec les projets de l'Alliance. Au sein de l'UPEC, elle s'appuie, pour ses actions, sur un comité d'orientation stratégique (COS) ainsi que sur un bureau administratif basé à la direction de la transformation (Bureau AURORA, BA). La vice-présidence Europe anime le COS AURORA et participe, si besoin, aux réunions du BA.
- Le BA est l'unité opérationnelle d'interaction avec l'Alliance et les personnels UPEC investis. Il intègre les personnels administratifs dédiés (6 ETP ; réunions bimensuelles). Le COS AURORA consiste en le BA élargi aux personnels fortement investis (Assesseurs, enseignants-chercheurs, BIATSS, étudiants). Les chefs des directions impliquées (DT, DRI, DEVE, DRV) sont invités. Si besoin, le COS AURORA peut être élargi à d'autres vice-présidences, notamment relations et stratégies internationales, recherche, formation, étudiant ainsi qu'au président de l'UPEC et à la direction générale des services. Il se réunit 3 à 4 fois par an.
- Les sujets et enjeux européens sont traités dans la réunion du domaine Relations Internationales au sein de l'UPEC. Ensemble avec la vice-présidence relations & stratégies internationales, la vice-présidence Europe co-anime les réunions régulières de ce domaine (3 à 4 fois par an).
- En lien avec la vice-présidence Recherche & Innovation et la vice-présidence relations & stratégie internationales, la vice-présidence Europe est en charge de l'accompagnement de la

Cellule Europe placée à la direction de la recherche et de la valorisation (DRV). La Cellule Europe permet la mise en commun des compétences et des forces de la DRV et de la Direction des relations internationales (DRI). La cellule apporte un appui aux personnels de l'UPEC désireux de répondre aux différents appels européens : pour la recherche (Horizon Europe, ERC, ECF, EIT...) mais également, en lien avec la Vice-Présidence Formation et Vie Universitaire, en synergie pour la formation (Erasmus+ : masters conjoints, partenariats stratégiques, renforcements de capacités, ...). L'objectif ultime étant la création des écosystèmes recherche-mobilité.

■ ACTIONS PRIORITAIRES :

La vice-présidence est en charge de :

- Préparer, ensemble avec les partenaires AURORA, les réponses aux appels de l'initiative pour les Universités Européennes (EUI) de la Commission Européenne. La vice-présidence Europe doit mettre en valeur les forces de l'UPEC. Ensemble avec le bureau AURORA, elle doit veiller sur l'exécution exemplaire du plan de travail des contrats respectifs.
- Développer les relations avec des partenaires associés et globaux d'AURORA, notamment l'université Simon Fraser au Canada. En lien, elle est en charge de suivre le projet national du Campus Franco-canadien.
- Faire émerger des diplômes européens labellisés avec les membres de l'Alliance et d'autres partenaires stratégiques en Europe, en lien avec la vice-présidence formation et vie universitaire ; Pour ses actions, la vice-présidence Europe s'appuiera sur les compétences et les forces de la Direction des Études et de la Vie étudiante (DEVE), et notamment du Service de pilotage de l'offre de formation de l'UPEC.
- Faire émerger des projets de recherche avec les membres de l'Alliance et ses partenaires, en lien avec la vice-présidence recherche et innovation et en pilotant l'appel à projet AURORA et PeMS UPEC. Garder le leadership sur le WP recherche de l'Alliance. La vice-présidence Europe s'appuiera sur les compétences et les forces de la DRV (Cellule Europe, pôle stratégie et structuration scientifique) pour ses actions ;
- Rendre l'UPEC visible dans les instances nationales et européennes en charge de la politique Européenne en matière d'ESR. Promouvoir les thèmes et ambitions de l'UPEC et d'AURORA auprès de ces instances. Préparer l'adhésion de l'UPEC à la Maison Irène et Frédéric Joliot Curie à Bruxelles ;
- La mise en place des accords-cadres bi- ou multilatéraux recherche-mobilité avec les membres de l'Alliance, en Europe et avec les pays associés au programme de recherche européen HORIZON, en lien avec la vice-présidence relations & stratégies internationales en ce qui concerne les pays hors-Europe adhérents au programme HORIZON. Les axes thématiques de ces accords seront discutés aux réunions des domaines relations internationales et recherche.

Pour toutes ces actions, la vice-présidence travaille en lien étroit avec les vice-présidences concernées et s'appuie notamment sur quatre directions (Direction de la transformation, Direction des relations internationales, Direction de la recherche et de la valorisation, Direction des études et de la Vie étudiante).

Enfin, la vice-présidence contribue à diversifier les ressources de l'université en organisant, quand les opportunités sont détectées, l'implication de l'université dans les réponses aux appels à projets et ce, en cohérence avec la stratégie de l'établissement.

■ **CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE :**

La Vice-Présidence s'engage à exercer ses fonctions dans le respect des principes de déontologie et d'intégrité scientifique de l'université, ainsi que des règles de confidentialité applicables aux informations dont elle aura connaissance dans le cadre de son mandat.

LETTRE DE MISSION VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DU NUMÉRIQUE

■ DOMAINE : PILOTAGE ET TRANSFORMATION

■ DOMAINE D'ACTION :

La vice-présidence numérique est chargée de définir et de mettre en œuvre la stratégie numérique de l'établissement, notamment en matière de systèmes d'information, de données, d'intelligence artificielle et de services numériques. Elle en assure la cohérence et veille à la sécurité et à la résilience du système d'information.

Elle accompagne le déploiement, dans l'ensemble des missions de l'établissement (recherche, formation, innovation et fonctions support) d'outils et de services numériques cohérents, interconnectés et adaptés aux besoins des parties-prenantes. Elle favorise notamment le développement d'usages responsables de l'intelligence artificielle au service de la simplification des processus, de l'amélioration des conditions de travail et de la réduction du temps consacré aux tâches à faible valeur ajoutée.

■ MISSIONS RÉCURRENTES :

En lien avec l'équipe présidentielle, la vice-présidence est chargée :

- d'animer la gouvernance numérique de l'établissement et de porter une vision stratégique à moyen et long termes ;
- de définir les priorités d'évolution du système d'information et d'en accompagner la mise en œuvre, en associant les utilisateurs à la conception et à l'évaluation des transformations engagées ;
- de développer une gouvernance intégrée des données, favorisant leur qualité, leur partage et leur réutilisation au service de la simplification, du pilotage et des grandes missions de l'université, dans le respect des exigences de conservation, de protection et de sécurité ;
- de définir et d'accompagner une politique d'usage de l'intelligence artificielle au service de la formation, de la recherche, de l'innovation et des fonctions support, en veillant à la maîtrise de ses usages, à la transparence et à la protection des données ;
- de contribuer à la politique de science ouverte, notamment en matière de données ouvertes et de logiciels libres, et d'inscrire la transformation numérique de l'établissement dans une démarche de sobriété et de responsabilité environnementale, en lien avec les vice-présidences concernées ;
- de coordonner les politiques de conformité numérique, notamment en matière de cybersécurité, de protection des données personnelles, de transparence des algorithmes, d'accessibilité et de sobriété numérique ;
- de conduire l'évolution des services, outils et infrastructures numériques nécessaires aux missions de l'université, en privilégiant leur interopérabilité, leur simplicité d'usage et leur capacité à libérer du temps pour les activités à forte valeur ajoutée.

■ ACTIONS PRIORITAIRES DANS LE CADRE DU PROJET STRATÉGIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT :

En lien avec l'équipe présidentielle, la vice-présidence concourt à la mise en œuvre du schéma directeur du numérique, en concertation avec les usagers et en adéquation avec les axes stratégiques de l'établissement.

La vice-présidence œuvre pour accompagner les grandes mutations numériques, notamment en matière d'ouverture et de circulation des données et d'intelligence artificielle (évolution de l'enseignement, développement des usages de datacenter externalisés et du Cloud sous toutes ses formes).

Enfin, la vice-présidence contribue à diversifier les ressources de l'université en organisant, quand les opportunités sont détectées, l'implication de l'université dans les réponses aux appels à projets et ce, en cohérence avec la stratégie numérique de l'établissement.

Pour y parvenir, la vice-présidence s'appuie notamment sur la Direction des systèmes d'information.

■ CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE :

La Vice-Présidence s'engage à exercer ses fonctions dans le respect des principes de déontologie et d'intégrité scientifique de l'université, ainsi que des règles de confidentialité applicables aux informations dont elle aura connaissance dans le cadre de son mandat.

LETTRE DE MISSION

VICE-PRÉSIDENTE ENTREPRENEURIAT

■ DOMAINE : PILOTAGE ET TRANSFORMATION

■ DOMAINE D'ACTION :

L'entrepreneuriat constitue, dans le projet d'établissement de l'UPEC, un levier transversal de sa stratégie : formation des étudiants à l'esprit d'entreprendre, valorisation de la recherche, diversification du modèle économique et rayonnement de l'université dans son écosystème territorial et international.

En raison de ce caractère transversal, la vice-présidence Entrepreneuriat est rattachée au domaine « Administration » et à sa vice-présidence. Elle travaille en lien étroit et par des réunions régulières avec les vice-présidences Formation, Recherche, Études doctorales et Partenariats, dont les périmètres respectifs croisent directement les enjeux de l'entrepreneuriat étudiant, doctoral et de la valorisation de la recherche.

■ MISSIONS RÉCURRENTES :

La vice-présidence Entrepreneuriat définit la stratégie et le développement de l'établissement en matière d'entrepreneuriat, et porte cette politique sur l'ensemble des cycles L, M et D. Elle partage, en lien avec les vice-présidences Formation, Recherche, Études doctorales et Partenariats, des préconisations et des arbitrages. Pour ces missions, elle s'appuie sur le Pôle Entrepreneuriat (PE), et, plus largement, sur les directeurs généraux des services adjoints ou directeurs de services en charge des actions opérationnelles.

En lien avec la ligne politique définie avec les vice-présidences concernées, la vice-présidence Entrepreneuriat se voit confier les missions suivantes :

- Promouvoir les actions en lien avec l'entrepreneuriat et encourager le développement de l'esprit d'entreprendre du plus grand nombre d'étudiants de l'UPEC, sur l'ensemble des cycles L, M et D ;
- Accompagner la responsable du Pôle Entrepreneuriat, en interne à l'université comme dans les actions conduites avec les partenaires économiques et institutionnels ;
- Assurer le lien avec le PÉPITE 3EF (Pôle pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat - Entrepreneuriat Étudiant dans l'Est Francilien), intégré à l'UPEC dans le cadre de la convention de coordination territoriale « Paris-Est Partenaires », et animer ce consortium ;
- Participer au réseau des vice-présidents Entrepreneuriat de France-Universités ;
- Assurer le lien avec les référents entrepreneuriat des composantes, les directeurs de composantes, ainsi qu'avec les services communs concernés, sur tous les sujets qui relèvent de ses missions.

La vice-présidence Entrepreneuriat fait office d'interlocuteur privilégié pour ses homologues dans les autres établissements d'enseignement supérieur et tout opérateur public ou privé en lien avec l'entrepreneuriat. En fonction de l'ordre du jour, elle est invitée à participer aux commissions et

instances, réunions de VP et bureaux de l'université, notamment la commission de la formation et de la vie universitaire et le conseil d'administration.

■ ACTIONS PRIORITAIRES :

Sensibiliser et diffuser la culture entrepreneuriale

- Augmenter le nombre d'étudiants sensibilisés à la démarche entrepreneuriale ;
- Intégrer la démarche entrepreneuriale comme outil pédagogique (compétences transversales) au sein des formations, en lien avec les composantes ;
- Appuyer le développement de la pédagogie entrepreneuriale, en lien avec le Centre d'Ingénierie et de Développement Pédagogique (CIDP).

Accompagner les étudiants-entrepreneurs

- Augmenter le nombre d'étudiants titulaires du statut national d'étudiant-entrepreneur (SNEE) et valoriser ce statut dans la stratégie d'engagement étudiant ;
- Proposer un accompagnement individualisé et professionnalisé des projets, jusqu'à la pré-incubation.

Valoriser la recherche par l'innovation

- Ouvrir le dispositif aux doctorants et aux chercheurs, en lien avec la direction de la recherche et de la valorisation et le pôle universitaire d'innovation ;
- Développer les concours, prix et distinctions valorisant les réussites entrepreneuriales et l'insertion professionnelle.

Coopérer avec l'écosystème territorial et international

- Animer le consortium PÉPITE 3EF dans le cadre de la convention de coordination territoriale « Paris-Est Partenaires » ;
- Développer la mobilité entrepreneuriale internationale (programme Aurora, mobilité Pépité France), en lien avec la direction des relations internationales ;
- Développer les partenariats avec l'écosystème économique et institutionnel, en lien avec la direction des partenariats.

Consolider et pérenniser le modèle économique

- Diversifier le modèle économique de la politique entrepreneuriat ;
- Adapter l'allocation des moyens au nombre d'étudiants-entrepreneurs, afin d'accroître la dotation socle dédiée.

Pour y parvenir, la vice-présidence Entrepreneuriat s'appuie notamment sur le Pôle Entrepreneuriat et le PÉPITE 3EF, ainsi que sur les vice-présidences concernées.

Enfin, la vice-présidence contribue à diversifier les ressources de l'université en organisant, quand les opportunités sont détectées, l'implication de l'université dans les réponses aux appels à projets et ce, en cohérence avec la stratégie de l'établissement.

■ CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE :

La Vice-Présidence s'engage à exercer ses fonctions dans le respect des principes de déontologie et d'intégrité scientifique de l'université, ainsi que des règles de confidentialité applicables aux informations dont elle aura connaissance dans le cadre de son mandat.

LETTRE DE MISSION

VICE-PRÉSIDENCE AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET COMMUNICATION

■ **DOMAINE D'ACTION : PILOTAGE ET TRANSFORMATION**

■ **MISSIONS RÉCURRENTES :**

La vice-présidence Affaires institutionnelles et Communication collabore de manière privilégiée avec la vice-présidence du Conseil d'Administration et les vice-présidences en charge des domaines recherche-innovation et formation, compte tenu de ses missions. Dans la conduite de ses missions, elle s'inscrit dans la méthode de gouvernance portée par l'équipe présidentielle, fondée sur la clarté, la transparence et une démocratie participative renouvelée.

Sa mission principale est d'assurer, en propre ou par délégation du Président, la représentation institutionnelle de l'établissement auprès de ses tutelles, des instances académiques et administratives (rectorat, collectivités territoriales, conférences et réseaux universitaires, etc.), ainsi que dans les cérémonies et événements officiels de l'UPEC. Pour les sujets relevant de partenariats, cette représentation s'exerce en lien avec la vice-présidence Partenariats, sans s'y substituer.

En interne, la vice-présidence assure le lien avec les directrices et directeurs de composantes (UFR, instituts, écoles) en amont des réunions du Comité de direction (CODIR). Elle recueille leurs positions sur les sujets institutionnels à l'ordre du jour, contribue à la préparation des travaux du CODIR sur ces questions et veille à la bonne circulation de l'information entre les composantes et la gouvernance de l'établissement. Elle contribue ainsi à une gouvernance plus participative, en favorisant le dialogue et la concertation avec la communauté universitaire.

L'élaboration, la négociation et le suivi du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) relèvent de la vice-présidence du Conseil d'Administration ; la vice-présidence en assure la valorisation institutionnelle et la visibilité, en interne comme en externe, en lien avec la Direction de la Communication.

La vice-présidence a aussi pour mission d'apporter une analyse institutionnelle relative aux évolutions ou sujets institutionnels qui intéressent l'université, de participer, le cas échéant avec d'autres membres de la gouvernance, à la rédaction de certains textes (chartes, etc.) ou de notes d'information, notamment juridiques, à destination de l'équipe présidentielle et, plus largement (en lien avec la Direction des affaires juridiques et générales, garante de la sécurisation juridique de l'établissement), de la communauté de l'UPEC (élus, directions d'UFR, de laboratoires, etc.).

La vice-présidence est susceptible de s'appuyer sur diverses directions administratives de l'université pour mener à bien ses missions, la Direction des affaires juridiques et générales et la Direction de la Communication revêtant, à ce titre, un rôle privilégié.

Sur le volet communication, la vice-présidence définit, en lien avec la Direction de la Communication, la stratégie de communication interne et externe de l'établissement et en accompagne le déploiement. Elle veille à la clarté et à la transparence de l'information institutionnelle diffusée à la communauté universitaire, ainsi qu'à la cohérence de l'image et des messages institutionnels de l'UPEC auprès de ses tutelles et de ses interlocuteurs institutionnels. Elle assure la visibilité extérieure de la stratégie et des grands projets de l'établissement, notamment auprès des tutelles et des instances d'évaluation.

■ **ACTIONS PRIORITAIRES**

ACTIONS PRIORITAIRES REPRÉSENTATION ET COORDINATION INTERNE :

- Assurer une présence institutionnelle régulière de l'établissement dans les instances et événements officiels (tutelles, rectorat, collectivités territoriales, conférences et réseaux universitaires), en propre ou par délégation du Président ;
- Mettre en place un temps d'échange régulier avec les directrices et directeurs de composantes en amont des réunions du CODIR, afin de recueillir leurs positions sur les sujets institutionnels ;
- Mettre en place un temps d'échange régulier avec la Direction de la Communication ;
- Contribuer à la préparation de l'ordre du jour du CODIR sur les questions institutionnelles et à la bonne circulation de l'information entre composantes et gouvernance.

ACTIONS PRIORITAIRES COMMUNICATION :

- Structurer une stratégie de communication interne et externe cohérente avec le projet d'établissement, en lien avec la Direction de la Communication ;
- Renforcer la visibilité institutionnelle de l'UPEC auprès de ses tutelles et de la communauté universitaire ;
- Accompagner la communication autour des grands chantiers du mandat, en coordination avec les vice-présidences concernées pour les sujets relevant de son périmètre ;
- Assurer la visibilité extérieure de la stratégie et des résultats de l'établissement, notamment dans le cadre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) avec les tutelles ;
- Veiller à la clarté et à la transparence de l'information institutionnelle diffusée en interne comme en externe.

■ CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE :

La Vice-Présidence s'engage à exercer ses fonctions dans le respect des principes de déontologie et d'intégrité scientifique de l'université, ainsi que des règles de confidentialité applicables aux informations dont elle aura connaissance dans le cadre de son mandat.